



**ASSISTANT MATERNEL
UN PROFESSIONNEL DE L'ENFANCE**

ASSISTANT



LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL

consiste à accueillir à votre domicile de manière « non permanente » des enfants confiés par leurs parents durant leur temps de travail.

Votre employeur peut être un particulier ou une crèche familiale.

Vous devez impérativement obtenir l'agrément du service PMI du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et suivre la première partie de la formation obligatoire avant tout accueil d'enfant.

Vous devez disposer d'un logement permettant l'accueil d'enfants dans de bonnes conditions.

MATERNEL

UN PROFESSIONNEL DE L'ENFANCE

VOUS SOUHAITEZ EXERCER UN MÉTIER DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE

Vous désirez exercer une activité professionnelle
à **votre domicile,**

Vous aimez le **contact avec les enfants,**

Vous pensez avoir les compétences éducatives
et relationnelles, les qualités humaines nécessaires
à **l'épanouissement d'un enfant,**

Vous êtes **conscient des responsabilités**
qu'entraîne la présence d'un enfant,

Vous pensez que votre domicile vous permet
d'**accueillir des enfants en toute sécurité.**

AVANTAGES

Aucun diplôme n'est exigé mais certaines conditions
seront vérifiées.

Être agréé(e) ouvre droit à :

- **un statut professionnel,**
avec les garanties d'une convention collective,
- **un salaire minimum** par enfant accueilli,
- **une protection sociale**
(maladie, maternité, chômage, retraite),
- **un accès à une formation**
professionnelle (initiale et continue),
- **un accompagnement** par le service PMI,
- **un soutien** du relais assistant(e)s maternel(le)s
de votre secteur.

L'ÉQUIPE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Elle fait partie de la
Maison Départementale des Solidarités
comprenant une équipe
pluridisciplinaire :
secrétaires, assistants sociaux,
conseillers en économie sociale
et familiale, éducateurs
et psychologues...

TAMPON MDS

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
DIRECTION DES SOLIDARITÉS
Service de Protection Maternelle et Infantile
48, esplanade Jacques-Baudot
C.O. 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
03 83 94 52 46

MAISONS
DÉPARTEMENTALES
DES SOLIDARITÉS
MEURTHE-ET-MOSELLE

Coordonnées de la MDS la plus
proche de votre domicile sur
www.meurthe-et-moselle.fr
Rubrique Conseil départemental -
Services départementaux



www.meurthe-et-moselle.fr